

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL  
DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

**Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération : " Aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-les-Pins"**

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins.

La Corniche est une voie touristique qu'il convient de requalifier. Les travaux sont localisés entre le rond-point de l'Hermitage et l'avenue de la Côte Bleue (850m), soit une surface d'environ 8 300m<sup>2</sup>.

Le projet de voirie envisagé, consiste à réaliser la réfection de la chaussée et des trottoirs. Il s'agit en outre de faire un état des lieux de la falaise située en contrebas de la voie.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2019101600 « Aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins », pour un montant de 200 000 € a été créée par la délibération n°VOI 014-5272/18/CM en date du 13 décembre 2018.

Ce montant prenait en charge la partie étude de l'opération.

Désormais, suite à la connaissance de l'estimation des travaux, il apparaît nécessaire de modifier l'enveloppe financière.

Il est envisagé de porter cette opération à hauteur de 2 500 000 euros TTC (+ 2 300 000 euros TTC).

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de territoire Marseille Provence selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur :	35 856,03 euros TTC
CP 2021 :	40 000,00 euros TTC
Exercices suivants :	2 424 043,97 euros TTC

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 4 Juin 2021

19141

■ **Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération : " Aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins"**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins.

La Corniche est une voie touristique qu'il convient de requalifier. Les travaux sont localisés entre le rond-point de l'Hermitage et l'avenue de la Côte Bleue (850ml), soit une surface d'environ 8 300m<sup>2</sup>.

Le projet de voirie envisagé, consiste à réaliser la réfection de la chaussée et des trottoirs. Il s'agit en outre de faire un état des lieux de la falaise située en contrebas de la voie.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2019101600 « Aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins », pour un montant de 200 000 € a été créée par la délibération n°VOI 014-5272/18/CM en date du 13 décembre 2018.

Ce montant prenait en charge la partie étude de l'opération.

Désormais, suite à la connaissance de l'estimation des travaux, il apparaît nécessaire de modifier l'enveloppe financière.

Il est envisagé de porter cette opération à hauteur de 2 500 000 euros TTC (+ 2 300 000 euros TTC).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° VOI 014-5272/18/CM du 13 décembre 2018 fixant le volume de l'autorisation de programme intitulée « Aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins » ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération n°2019101600 intitulée « Aménagement de la Corniche (entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5) sur la commune de Sausset-Les-Pins » pour un montant de 2 300 000 euros TTC portant le montant de l'opération de 200 000 euros TTC à 2 500 000 euros TTC, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 191141BP.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2021 et suivants : Opération 2019101600 - Autorisation de Programme 191141BP.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de territoire Marseille Provence selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur :	35 856,03 euros TTC
CP 2021 :	40 000,00 euros TTC
Exercices suivants :	2 424 043,97 euros TTC

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Commande publique,  
Transition énergétique,  
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT